

CAGOULE / CABINET ACOUSTIQUE / CABINE DE PROTECTION



Système cagoule / cabinet acoustique
Photo : Michel Élie, CCQ

NOM DE LA RÉALISATION

Conception d'un système de protection individuel permettant l'usage de décapants à base de chlorure de méthylène, considéré comme un produit cancérigène ou de tous autres solvants toxiques. Aménagement d'un local qui, réservé aux activités de décapage ou autres traitements chimiques, permet l'utilisation du système de protection individuel par les travailleurs préposés à ces tâches.

NATURE DU PROBLÈME

La restauration d'œuvres d'art commande l'usage fréquent de solvants dont certains, tel le chlorure de méthylène, sont considérés comme cancérigènes. Les mesures de protection individuelles (masques à cartouches, gants, trompes d'extraction de l'air vicié ...) semblaient insuffisantes dans le cas particulier des décapants à base de chlorure de méthylène, les travailleurs ressentant parfois des maux de tête, des nausées, des étourdissements. L'absorption cutanée de tels produits étant aussi considérée, beaucoup de stress accompagnait ces tâches de décapage chimique qui pouvaient parfois s'échelonner sur des centaines d'heures. Nous devons donc trouver une solution efficace qui fournirait une protection complète pour les travailleurs, mais aussi une solution versatile qui s'adapterait à diverses situations rencontrées lors de nos travaux (configuration, dimensions des œuvres, etc.).

RÉALISATION

Plusieurs recherches ont été menées par les travailleurs et par le comité de santé et de sécurité sur la toxicité des produits utilisés, ainsi que sur les équipements de protection individuelle. Nous en avons conclu que le travailleur qui s'adonne à des tâches de décapage chimique devrait être isolé, qu'il devrait travailler « sous cloche » et que les travaux devraient s'effectuer dans un local indépendant offrant une extraction efficace de l'air vicié. Dans un premier temps, nous avons fait l'acquisition, auprès de la firme Équipement Duberger, d'une cagoule avec apport d'air positif dispensé par une pompe à air. Le bruit généré par cette pompe étant de 93dB, nous avons rapidement opté pour qu'elle soit isolée dans un cabinet acoustique et nous avons ainsi pu réduire le bruit à 66dB. Les coûts associés à ce système sont d'environ 5 000 \$.

Dans un second temps, profitant de travaux d'aménagement de nouveaux locaux au sein de l'édifice, qui abrite le Centre de conservation du Québec, nous avons prévu une salle fermée équipée de trompes d'extraction de l'air vicié ; il convient de souligner que l'alimentation électrique du système d'extraction de l'air vicié est autonome (génératrice) et qu'il fonctionnera malgré une panne. Cette salle est dotée de prises d'alimentation en air positif du type *Quick-Release* qui permet de brancher les cagoules. Nous avons, de plus, localisé le système d'apport d'air (pompe à air / cabinet acoustique) dans un local attenant à cette salle d'où il puise son air via le système de ventilation / climatisation de l'édifice. Ce système d'apport d'air, qui est mobile, pourrait éventuellement être utilisé pour d'autres travaux réalisés hors salle.

RÉSULTATS OBTENUS

Par l'implantation de ces équipements, nous avons efficacement solutionné nos problèmes d'exposition prolongée aux solvants en réduisant les risques au minimum et nous avons ainsi mis fin aux symptômes qui y étaient associés. Parmi les autres avantages soulignés par les usagers, notons la mise en opération rapide et facile du système, le confort offert par des cagoules légères, les considérations hygiéniques associées à des cagoules individuelles.

Pour une protection maximale, l'absorption cutanée est contrée par le port de vêtements protecteurs et de gants adaptés.

Nos recherches nous ont aussi permis de tester des substituts pour les décapants à base de chlorure de méthylène et l'usage de ceux-ci est davantage privilégié.

PRIX DU MÉRITE APSSAP 2003

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail – secteur administration provinciale (APSSAP) a décerné un prix au comité de santé et de sécurité du Centre de conservation du Québec.

Le concours Mérite APSSAP souligne l'initiative d'équipes de travail visant à solutionner un problème de santé et de sécurité dans leur milieu. Les projets présentés doivent s'inscrire dans une démarche de partenariat et répondre à certains critères, dont celui d'être innovateur et original.

C'est ainsi que Colombe Harvey et Jérôme Morissette, tous deux restaurateurs au CCQ et membres du comité de santé et de sécurité, se sont retrouvés sur la scène afin de recevoir le trophée « Mention autre que bureau » (atelier, laboratoire, etc.) pour leur projet réalisé en collaboration avec les restaurateurs de l'atelier des sculptures et en partenariat avec le comité de santé et sécurité.



Jérôme Morissette et Colombe Harvey,
restaurateurs au CCQ
Photo : Jean Savard, MCC

Le projet a été réalisé par :

Centre de conservation du Québec

- Murielle Doyle, directrice
- Colombe Harvey, restauratrice et représentante du CSS
- Jérôme-René Morissette, restaurateur et représentant du CSS
- Et la collaboration de tous les restaurateurs de l'atelier des sculptures